Grand Prix de Bourg-de-Péage

13 mars 2021

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 – ORGANISATION

Le Grand Prix de Bourg-de-Péage est organisé par le Vélo Sprint Romanais Péageois sous les règlements de la fédération Française de cyclisme.
La course se dispute le samedi 13 mars 2021 sur un parcours en ligne d'une distance de 142 km entre Bourg de péage / Bourg de péage, Départ et Arrivée à l'Espace François Mitterrand.
La signalisation kilométrique sur le parcours sera indiquée aux coureurs conformément à la réglementation de la fédération Française de cyclisme.
Les changements de direction et points dangereux seront indiqués soit par des signaleurs ou des panneaux (panneaux marqués V.S.R.P. avec flèches noires sur fond jaune).
Pour la sécurité des coureurs et des tiers, une voiture sera placée à l'avant de la course annonçant : attention course cycliste et à l'arrière un fourgon balai annonçant : fin de course, 10 motos civiles assureront la sécurité des groupes de coureurs.

IMPORTANT :

1. Les coureurs lâchés devront prendre leurs précautions et se conformer au Code de la Route (stop – feux – priorité).
2. Après le passage du balai, les coureurs qui le désirent pourront continuer le parcours, mais devront enlever leur dossard. Ils seront tenus de se conformer au Code de la Route, car ils seront considérés en excursion personnelle.

Article 2 – TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs de 1re, 2ème catégories licenciés en Divisions Nationales 1, 2 (priorité aux 1ère catégories qui doivent représenté plus de 50% de l'effectif) . Elle est inscrite au calendrier FFC Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 3 – PARTICIPATION

Le nombre de participants est limité à 200.

Limité à 8 coureurs par club (priorité aux 1ère catégorie).

Article 4 – PERMANENCE DE DEPART ET REMISE DE DOSSARDS

La permanence de départ se tient samedi 13 mars 2021 de 11h à 12h à l'Espace François Mitterrand de Bourg de Péage. Les Directeurs Sportifs devront se présenter avec les licences pour récupérer les dossiers (dossards, liste d'engagés, parcours, …).

Les équipes devront prévoir un chèque de 100 euros pour la caution des dossards (5 coureurs et +).

Les engagés individuels devront prévoir une caution de 10 euros ou leur carte d'identité.
La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires est fixée à 11h45 à l'Espace François Mitterrand. Tirage au sort des numéros de voiture pour les clubs de **5 coureurs minimum.**

Article 5 – OPERATIONS DE DEPART

Le quartier des coureurs où pourront stationner les véhicules des équipes est fixé sur le parking de l'Espace François Mitterrand.
De 12h15 à 12h45 : présentation des équipes au complet au podium, pour signature de la feuille de départ.
12h45 : rassemblement et alignement des coureurs pour le départ.

Article 6 – RADIO

Les radios seront distribuées aux clubs de plus de 4 coureurs par Media Moto, dans la limite du nombre de radios disponibles, contre la remise d'un chèque de caution de 150 €.

Dès l'arrivée, les radios seront à rendre à Media Moto, contre restitution du chèque de caution.

Article 7 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Une voiture de dépannage neutre protègera les échappées.

Article 8 – SERVICE MEDICAL

L'organisation met en place un service médical composé d'une équipe de secouristes de la Croix Rouge de Romans, à bord d'un véhicule ambulance qui suivra l'ensemble de l'épreuve et interviendront en cas de nécessité pour tous soins aux coureurs pendant la course et transfert vers les centres hospitaliers.

Le Docteur Roumier suivra l'épreuve présent dans le véhicule « médecin ».
Tous les coureurs engagés, tous les suiveurs et personnels techniques devront être assurés contre les accidents pouvant intervenir au cours de l'épreuve et leurs conséquences en matière de responsabilité civile, de frais médicaux, d'hospitalisation et de rapatriement vers leur domicile.
Les clubs devront veiller au respect de cette obligation d'assurance, l'organisateur étant exonéré de toute responsabilité à cet égard.

Article 9 – CLASSEMENT ET PRIX

Le classement de l'épreuve est doté de 534€ selon les grilles de prix proposées en Auvergne-Rhône-Alpes FFC (534/15).

- Vainqueur de l'étape – Maillot jaune (Crédit Mutuel Bourg-de-Péage)
- Grand Prix de la Montagne (Villa Vidolah / VPO) – 1er 50 € – 2e 30 € – 3e 20 €
  6 fois côte de Charpey (5 pts – 3 pts – 1 pt) : 18 km, 39 km, 59 km, 79 km, 99 km, 120 km.

Article 10 – PROTOCOLE

Les coureurs récompensés auront l'obligation de se présenter au podium dans les 15 mn suivant l'arrivée (remise de gerbes, coupes, photos…).

Article 11 – FORCE OBLIGATOIRE DU REGLEMENT

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles. Les points non évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux de la FFC.
Le contrôle sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Jury des commissaires désigné en application des règlements de la FFC.
Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par des peines prévues au barème des pénalités de la FFC.

Article 12 – CONTACTS

Président : Mr Monterrat François 06 27 15 34 55
Secrétariat course : Mr Thibaut Humbert 06 20 59 02 65
Secours :
Médecin : Xavier Roumier
Président jury commissaires : Jean Sébastien Afonso 06 37 06 24 58